

14227/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 octobre 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 octobre 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et suppléants
du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Hongrie et le Portugal

E 9751



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 octobre 2014
(OR. en)

14227/14

SOC 686

NOTE

du:	Secrétariat général du Conseil
aux:	délégations
n° doc. préc.:	12872/14 SOC 599
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Hongrie et le Portugal

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision concernant la nomination des membres titulaires et des suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Hongrie et le Portugal. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet

DÉCISION n° .../2014/UE DU CONSEIL

du

**portant nomination des membres titulaires et suppléants
du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs
pour la Hongrie et le Portugal**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 25 septembre 2014², le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (ci-après dénommé "comité"), pour la période allant du 25 septembre 2014 au 24 septembre 2016.

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

² JO C 338 du 27.9.2014, p. 21.

- (2) Les gouvernements de la Hongrie et du Portugal ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2014 au 24 septembre 2016:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Hongrie	M ^{me} Katalin KISSNÉ BENCZE M ^{me} Judit KATONA	M ^{me} Orsolya KISGYÖRGY
Portugal	M ^{me} Patrícia BORGES M. Eduardo da FONSECA QUÁ	M. João ATAÍDE

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Hongrie	M ^{me} Judit CZUGLERNÉ IVÁNYI M ^{me} Melinda KELEMEN	M ^{me} Andrea AGÓCS
Portugal	M. Carlos Manuel ALVES TRINDADE M ^{me} Catarina Maria BRANCO TAVARES	M. Georges CASULA

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Hongrie	M ^{me} Terézia BOROSNÉ BARTHA M. István KOMORÓCZKI	M ^{me} Adrienn BÁLINT
Portugal	M ^{me} Cristina NAGY MORAIS M. Nuno BERNARDO	M. Manuel Marcelino PENA COSTA

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Article 4

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à

Par le Conseil

Le président
